

PROCÈS-VERBAL

Séance spéciale de la Régie du Parc régional Massawippi à la salle
du Conseil de la municipalité de Ste Catherine de Hatley au

le 17 janvier 2017 à 16 h.

Présences :

M. Denis Ferland, maire	Hatley
Mme Marcella Gerish, conseillère	North Hatley
M. Jacques Demers, maire	Sainte-Catherine-de-Hatley
M. Alec van Zuiden, président	Ayer's Cliff
M. Martin Primeau, maire	Canton de Hatley

M. André Martel, d.g.	Hatley
M. Kimball Smith, d.g.	Ayer's Cliff
M. Serge Caron, d.g.	Sainte-Catherine-de-Hatley
Mme Liane Breton, d.g.	Canton de Hatley
M. Daniel Décary, d.g.	North Hatley

ABSENCE : Monsieur Michael Page

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la session spéciale
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Période de questions des visiteurs
- 4) Acceptation de l'offre de la Banque Royale du Canada
- 5) Modification du financement règlement n° 02
- 6) Clôture de l'assemblée

17-01-17.01

OUVERTURE DE LA SESSION SPÉCIALE

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre la session à 16 h.

17-01-17.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS
ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-01-17.03

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Aucun visiteur

17-01-17.04

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi accepte l'offre qui lui est faite de **La Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 24 janvier 2017 au montant de 808 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéros 02. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

Montants	Taux	Échéances
44 900 \$	2.61 %	24 janvier 2018
46 100 \$	2.61 %	24 janvier 2019
47 300 \$	2.61 %	24 janvier 2020
48 500 \$	2.61 %	24 janvier 2021
622 000 \$	2.61%	24 janvier 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-01-17.05

MODIFICATIONS DU FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 02

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi souhaite emprunter par billet un montant total de 808 800 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
N° 02	808 800 \$

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND**

ET RESOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 808 800 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 02 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le président et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 24 janvier 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	44 900 \$
2019	46 100 \$
2020	47 300 \$
2021	48 500 \$
2022	49 700 \$(à payer en 2022)
2022	572 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 janvier 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 02, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-01-17.06

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, JACQUES DEMERS propose la clôture de la séance spéciale à 16 h 10.

Je, Alec van Zuiden, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alec van Zuiden
Président

Liane Breton
Secrétaire-trésorière



